

## INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL : MODE D'EMPLOI

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

Identifier le rôle spécifique de chaque institution  
Adapter les relations avec les IRP pour optimiser le dialogue social

### Pré requis

Aucun

### Public

DRH ou Responsables RH  
Chefs d'entreprise ou d'établissement  
Responsables Relations sociales  
Tout collaborateur du service RH ou toute personne en charge des relations sociales

### Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Apports théoriques, illustrations jurisprudentielles et projections pratiques  
Projection du support de formation

### Durée – Modalités

1 jour, soit 7 heures  
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. COMPRENDRE LES DIFFERENTS TYPES DE MANDATS

Les élections professionnelles  
La notion d'effectif et les seuils à retenir  
Les désignations  
Le rôle de l'employeur dans le déclenchement des élections et la procédure électorale  
Les modifications apportées par la réforme de la représentativité syndicale  
Les IRP depuis les Ordonnances Macron (2017)

### 2. LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

#### Le cadre juridique du CSE

La composition du CSE  
Le rôle et le statut des membres  
Le contenu du règlement intérieur

#### Les attributions des membres du CSE

Missions économiques, mission sécurité et conditions de travail  
Information et consultation  
Droit d'alerte du CSE et recours à des experts

#### Le fonctionnement du CSE au quotidien

Les réunions de CSE : type de réunion (ordinaire, extraordinaire), périodicité, déroulement  
Obligations légales : convocation, ordre du jour, délibération, vote, avis et PV  
Le rôle des commissions (en particulier CSSCT)  
Moyens budgétaires et de fonctionnement  
Heures de délégation

### **3. LES REPRESENTATIONS SYNDICALES**

La notion de représentativité syndicale  
Les délégués syndicaux : désignation, attributions  
La section syndicale dans l'entreprise et son représentant  
Moyens d'actions

### **4. LA PROTECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Les bénéficiaires de la protection  
La durée et la nature de la protection  
Le pouvoir de l'inspection du travail  
Les procédures disciplinaires ou économiques à l'encontre des salariés protégés

***Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016***